

Accueil>Intenter une action en justice>Atlas judiciaire européen en matière civile>Médiation

Médiation

Croatie

Article 10 — Informations sur les autorités et les juridictions compétentes

En République de Croatie, les autorités compétentes pour recevoir une demande conformément à l'article 6, paragraphes 1 et 2, sont:

- dans les affaires relevant de la compétence matérielle des tribunaux de commerce:

Tribunal de commerce de Zagreb

Amruševa 2/2 (entrée: Petrinjska ulica 8)

10000 Zagreb

tél.: + 385 1 4897 222

télécopieur: +385 1 4920 871

adresse de courrier électronique: ured.predsjednika@tszg.pravosudje.hr

site web: <https://sudovi.hr/hr/tszg>

- dans les autres affaires:

Tribunal de joupanie de Zagreb

Trg Nikole Šubića Zrinskog 5

10000 Zagreb

tél.: +385 1 4801 111

télécopieur: +385 1 4920 260

adresse de courrier électronique: zszg.pisarnica@zszg.pravosudje.hr

site web: <https://sudovi.hr/hr/zszg>

Dernière mise à jour: 15/08/2022

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.